

# L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

## La Question du Jour

RESTRICTIONS NOUS FRANÇAIS

III

Nous l'avons dit, nous voulons le répéter encore : la race canadienne-française doit au catholicisme d'avoir conservé son existence comme nationalité distincte, et c'est des mains du clergé, représentant du catholicisme, qu'elle a reçu tout préparé pour la défense de ses droits, ces athlètes infatigables qui, les uns dans la presse, les autres au Parlement, ont fait face à l'ennemi, et l'ont forcé d'abaisser pavillon. Et il nous est bien agréable d'appeler encore ici en témoignage, à l'appui de notre thèse, l'honorable premier ministre du gouvernement de Québec, répétant, le soir de la semaine dernière, au public réuni à l'Académie de Musique, pour l'inauguration solennelle des écoles du soir, les mêmes éloquents paroles qu'il avait prononcées en Chambre, en 1881 :

"On dit souvent ici, sans trop réfléchir, que le clergé canadien a accaparé l'instruction de la jeunesse et qu'il a trop multiplié les collèges classiques. C'est un erreur, c'est même de l'ingratitude. Les institutions religieuses ont le contrôle de l'instruction supérieure, c'est vrai, mais à qui la faute, et où est le mal ? Qu'ont fait les laïques dans ce pays pour instruire la jeunesse. Rien, ou presque rien. Et *où serait l'instruction dans notre province sans le noble dévouement de notre CLERGÉ ?* Elle n'aurait fait aucun progrès. Sachons l'avouer et le reconnaître : nous ne serions pas honnêtes si nous ne savions pas être justes et francs. Il fallait le souffle religieux, il fallait le généreux désintéressement du prêtre, pour donner la vie à ces grandes et belles institutions qui font la gloire de notre pays et dans lesquelles des professeurs, dont nous gardons un pieux souvenir

les ; une centaine d'autres sont employés comme chapelains dans nos institutions de bienfaisance, ou professeurs dans nos séminaires théologiques, ce qui n'en laisse guère que neuf cents dans le ministère curial. Si vous divisez le nombre des catholiques par le nombre des prêtres faisant les fonctions curiales, vous trouverez que la moyenne de chaque congrégation, dirigée par un prêtre catholique, est d'environ treize cents âmes.

"Et ce clergé, qu'a-t-il pour vivre ? La dîme, tout simplement, et un bien mince casuel. Que représente la dîme ? Il est facile de le calculer en prenant les données du recensement de 1881, qui sont à la portée de tout le monde. Au taux du vingt-sixième minot, elle forme à peu près les quantités suivantes : 58,889 minots de blé ; 58,866 d'orge ; 601,310 d'avoine ; 142,208 de pois ; 55,494 de sarrazin et 12,571 de seigle. En calculant aux prix courants, cela représente environ \$500,000 en argent. Mais nos prêtres ne sont pas exigeants, et je puis affirmer sans crainte qu'en moyenne ils font remise d'au moins 20 p. c. de leurs dîmes ou négligent de les percevoir, ce qui laisse un revenu réel d'au plus \$400,000 à partager entre neuf-cents prêtres faisant les fonctions curiales, ou une moyenne de \$450 par année chacun. En ajoutant une autre moyenne de \$100 pour le casuel, ce qui est le gros chiffre, on trouve un total de \$550.

"Ajoutons de suite que notre clergé fait bénéficier le peuple d'une bonne partie de ces minces revenus. C'est grâce aux libéralités du clergé que s'établissent et se maintiennent ces nombreuses institutions de bienfaisance—asiles, hospices et hôpitaux—et d'instruction publique qui se voient partout dans notre province. Vous seriez étonnés, vous protestants, du nombre d'élèves appartenant à des familles pauvres, dont l'instruction classique ou commerciale est payée en tout ou en partie par nos bons curés ; vous seriez pareillement étonnés des legs qui sont

"nous unissons nos rangs autour du CLERGÉ. *L'enseignement de la CHAIRE seul pourra réunir nos groupes en un faisceau solide parce qu'il possède au suprême degré la vraie philosophie évangélique.* En écoutant notre CLERGÉ nous apprendrons à respecter l'AUTORITÉ. Le respect de l'autorité nous habituera à la discipline et les discussions qui s'élèvent parfois au milieu de nous se tairont devant les commandements de la hiérarchie qui est là pour nous indiquer la voie qui mène à l'ordre, à la paix et à la fraternité !"

Naturellement, il nous faut lutter. L'Association des *Equal Rights*, que la main de fer du premier ministre vient de brider dans la province de Québec, compte dans les autres provinces des alliés plus heureux, qui abusent de leur majorité pour violer les droits les plus sacrés de nos frères par la foi, par le sang et par la langue. Jamais, en aucun temps, une majorité protestante n'a traité une minorité catholique et française comme la majorité catholique traite la minorité protestante dans la province de Québec. C'est là un fait que les circonstances nous forcent de signaler avec détails, dans notre brochure *Le Canada Français et la Providence* publiée en 1875. Le même fait, toujours renouvelé, toujours vivant, appelle aujourd'hui l'attention de M. Faucher de Saint-Maurice, qui commence la première des trois conférences dont se compose sa brochure par ces mots :

"Dans la province de Québec, nous ne cessons d'entourer de justes prévenances et de délicates attentions la minorité anglaise. La majorité de certaines autres provinces n'en fait pas autant pour les nôtres. Regardez ce qui se passe au Manitoba. On vient d'y proscrire la reine de toutes les langues, la belle, la grande, la toute belle langue française."

Néanmoins, M. Faucher de Saint-Maurice ne perd pas espoir, car voici ce qu'il déclare quelques lignes plus loin : — "On ne change pas une race du jour au lendemain. Les Acadiens et les Canadiens-

pour nous tous ; soulageons son fardeau, car il est lourd quelquefois à porter.

Mais cet ouvrier qui travaille et qui peine pour améliorer son sort et donner du pain à ses enfants : cet ouvrier, type du citoyen honnête, qu'avons-nous fait, que faisons-nous pour lui en ce pays ? Rien ! avouons-le à notre honte ; nous n'avons rien fait et nous ne faisons rien pour lui. Et il est là, ploquant sous le poids de son labeur, et il attend, impassible comme le juste, calme comme la force dont il est l'emblème.

Que pouvons-nous, que devons-nous faire pour lui ? Lui ouvrir les portes du temple de l'instruction ; l'initier à nos travaux, lui faire partager notre vie intellectuelle, lui tendre la main comme à un frère, essuyer la sueur qui perle de son front et lui dire : Courage, ami, voici des écoles spéciales et pratiques dans lesquelles tes enfants vont apprendre que ton métier est une noble profession.

Nous avons donné des millions pour les chemins de fer et les canaux ; l'ouvrier a payé sa large part des taxes nécessaires à ces immenses constructions. Son tour est venu : que l'Etat lui donne des écoles comme l'Europe en possède : des écoles dans lesquelles les jeunes gens apprennent un métier, en même temps qu'ils apprennent les sciences indispensables dans ce siècle de lumière et de progrès.

## LE CONSEIL D'ES DIX

A la date du 27 septembre dernier, dans le numéro treizième de l'Association, nous signalions à nos abonnés un article intitulé "L'Annexion" au cours duquel M. Geo. Lemay, rédacteur-gérant du *New-York-Canada*, ne se gênait pas d'exposer par les moindres détails toute la désastreuse influence du milieu